



référence

AF73

Le « paquet AML 2024 » - Nouvelles obligations et défis stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Durée présentiel/distanciel : 150mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel

Catégorie : Prévention et conformité

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Juriste


 Responsable réseau

Prérequis : aucun




Formation suivie en présentiel

 **Durée**
150 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :


À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : 1800 € TTC




Formation suivie en distanciel

 **Durée**
150 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : 1350 € TTC



Pas de e-learning pour cette formation

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation doit permettre de comprendre l'impact des mesures du « paquet AML » (Anti Money Laundering – *anti blanchiment*) sur le secteur de l'assurance.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Décrypter les nouvelles mesures du « paquet AML » et leur impact sur le secteur de l'assurance
- Comprendre les missions et pouvoirs de l'AMLA (Anti Money Laundering Authority) , la nouvelle autorité européenne en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- Identifier les défis stratégiques liés à la LCB-FT

2. Contenu

- Les nouveautés du « paquet AML » : directive européenne, règlement AMLR (Anti-Money Laundering Regulation) et règlement AMLA
- Quels sont les liens entre la fraude à l'assurance et la LCB-FT
- Étude de cas concrets de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans la distribution de produits d'assurance



3. **Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation**

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. **Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats**

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

5. **Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations**

1. **Modalités pédagogiques**

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.



2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.